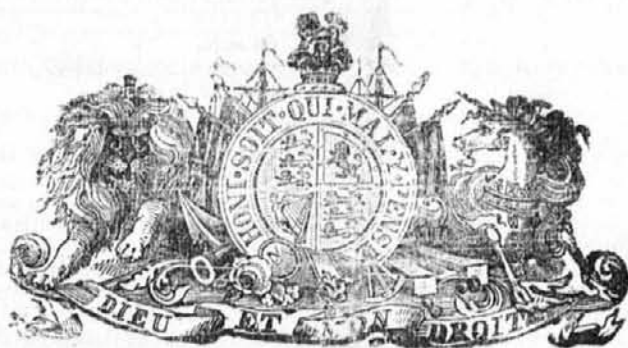




Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 17 JUIN 1882.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 14 juin 1882.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil, de nommer M. Thomas Tremblay, instituteur, de la Baie Saint-Paul, comté de Charlevoix, inspecteur d'écoles pour le district d'inspection des comtés de Charlevoix et Saguenay, en remplacement de M. Samuel Boivin, dont la démission a été acceptée. 1867

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination d'un syndic d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 juin courant (1882), de nommer M. John Will, syndic d'écoles pour la municipalité de Stoneham, dans le comté de Québec, en remplacement de M. John Decker, qui a quitté la municipalité. 1851

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 13 juin 1882.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Eugène Casgrain, écuyer, arpenteur et cultivateur de la paroisse de l'Islet, à la charge de membre du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, en remplacement de Charles François Roy, écuyer, décédé. 1859

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 17th JUNE, 1882. ; .

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 14th June, 1882.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to appoint Mr. Thomas Tremblay, teacher, of Saint Paul's Bay, county of Charlevoix, school inspector for the inspection district of the counties of Charlevoix and Saguenay, *vice* Mr. Samuel Boivin, whose resignation has been accepted. 1868

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Appointment of school trustee.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 9th of June instant, (1882), to appoint Mr. John Will, school trustee for the municipality of Stoneham, in the county of Quebec, *vice* Mr. John Decker, who has left the municipality. 1852

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 13th June, 1882.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Eugène Casgrain, esquire, surveyor and farmer of the parish of l'Islet, to be a member of the Council of Agriculture of the Province of Quebec, *vice* Charles François Roy, esquire, deceased. 1860

Proclamation.

CANADA.
PROVINCE DE } THEODORE ROBITAILLE.
QUÉBEC.
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Roy aume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

L. O. LORANGER, } ATTENDU que Jean Adolphe
Proc. Général. } Gravel, Louis Wilfrid Marchand, Léonard Ovide Hétu, Louis Wilfrid Sicotte et George Hyacinthe Dumesnil, écuyers, ont été dûment nommés commissaires pour les fins du chapitre dix-huit des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, dans et pour le diocèse catholique romain de Montréal, tel que canoniquement reconnu et érigé dans le Bas-Canada par les autorités ecclésiastiques ; ET ATTENDU que les dits Jean Adolphe Gravel, Louis Wilfrid Marchand, Léonard Ovide Hétu, Louis Wilfrid Sicotte et George Hyacinthe Dumesnil, ont, en leur qualité de commissaires comme susdit, par et en vertu des dispositions contenues dans le dit acte, fait un rapport de leur opinion au Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, accompagné d'un procès-verbal de leurs procédés, par lequel ils décrivent et déclarent les limites et bornes qu'ils croient le plus expédient d'assigner à la paroisse de Sainte-Barbe, dans le dit diocèse catholique romain de Montréal, comme suit, savoir :

Toute cette étendue de territoire bornée et limitée comme suit : vers le nord-est par la ligne sud-ouest de la seigneurie de Beauharnois qui la sépare de la paroisse de Saint-Stanislas de Kostka, vers le nord-ouest par le Lac Saint-François, vers le sud-ouest par un chemin public appelé le chemin Port-Louis, qui la sépare de la paroisse de Saint-Anicet, et vers le sud-est par la propriété qui devra porter le numéro neuf cent quatorze (No. 914), des plan et livre de renvoi officiels du township de Godmanchester, qui la sépare de la paroisse de Saint-Joseph de Huntingdon.

A CES CAUSES, Nous avons confirmé, établi et reconnu, et par les présentes confirmons, établissons et reconnaissons les dites limites et bornes comme devant être et demeurer celles de la dite paroisse de SAINTE-BARBE, dans le COMTE DE HUNTINGDON ; Et Nous avons ordonné et déclaré, et par les présentes ordonnons et déclarons que la dite paroisse de SAINTE-BARBE, sera une paroisse pour toutes les fins civiles en conformité des dispositions du susdit acte.

De tout ce que dessus tous Nos feux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait opposer le Grand sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable THEODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce DOUZIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-deux, et de Notre Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

1861

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

Proclamation.

Canada,
Province of } THÉODORE ROBITAILLE.
Quebec.
[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come to whom the same may concern—GREETING :

L. O. LORANGER, } WHEREAS Jean Adolphe
Atty. Genl. } Gravel, Louis Wilfrid Marchand, Léonard Ovide Hétu, Louis Wilfrid Sicotte and George Hyacinthe Dumesnil, esquires, have been duly appointed commissioners for the purposes of chapter eighteen of the Consolidated Statutes for Lower Canada, in and for the Roman Catholic diocese of Montreal, canonically acknowledged and erected in Lower Canada by the Ecclesiastical authorities ; AND WHEREAS the said Jean Adolphe Gravel, Louis Wilfrid Marchand, Léonard Ovide Hétu, Louis Wilfrid Sicotte and George Hyacinthe Dumesnil, have, as such Commissioners as aforesaid, under and by virtue of the provisions contained in the said Act, made to the Lieutenant Governor of Our Province of Quebec, a return of their opinion, with a *procès-verbal* of their proceedings by which they describe and declare the limits and boundaries which they think most expedient to be assigned to the parish of Sainte Barbe, in the said roman catholic diocese of Montreal, to be as follows, that is to say :

All that territory bounded and limited as follows : towards the north east by the south-west line of the seigniorie of Beauharnois, which separates it from the parish of Saint Stanislas de Kostka, towards the north west by the Lake Saint Francis, towards the south west by a public road called the Plank road, or road of Port Louis, which separates it from the parish of Saint Anicet, and towards the south east by the property which is intended to bear the number nine hundred and fourteen (No. 914), of the official plan and book of reference of the township of Godmanchester, which separates it from the parish of Saint Joseph de Huntingdon.

NOW KNOW YE, that We have confirmed, established and recognised, and by these presents do confirm, establish and recognise the aforesaid limits and boundaries to be and remain those of the Parish of SAINTE BARBE, in the COUNTY OF HUNTINGDON ; And We have erected and declared, and do by these presents erect and declare the said Parish of SAINTE BARBE, to be a Parish for all civil purposes agreeably to the provisions of the aforesaid Act.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

In TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed : Witness, Our Trusty and Well Beloved the Honorable THEODORE ROBITAILLE, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this TWELFTH day of JUNE, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and eighty two, and in the forty fifth year of Our Reign.

By command,

1862

PH. J. JOLICEUR,
Assistant Secretary

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Délimitations de municipalités scolaires.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un Ordre en Conseil en date du 9 juin courant (1882), de donner à la municipalité scolaire de "Grande Vallée," comté de Gaspé, les limites suivantes, vu que ces limites ne sont pas assez clairement établies dans l'ordre en Conseil qui érige cette municipalité, savoir : bornée d'un côté à l'est, à l'embouchure de la rivière dite "Grande Vallée," de l'autre côté à l'ouest, à la ligne de démarcation entre le fief et seigneurie de M. John Beaumont McComming et le canton Denoue, formant un front de trois milles sur une profondeur de neuf milles.

1869

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 22 mai 1882.

Avis est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par Louis Leclerc, écuyer, notaire, de la cité de Québec, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu Louis Falardeau, en son vivant, notaire, de la cité de Québec, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict. ch. 33.

1671 4

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

51^e RÈGLE.—Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social ; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'un township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le réarpentage d'aucun township, ligne ou concession ; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur — exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ; ou s'il n'existe pas de journal, la publication de (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Bounding of school municipalities.

His Honor the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by Order in Council dated the 9th of June instant, (1882), to assign to the school municipality of *Grande Vallée*, county of Gaspé, the following limits, seeing that these limits are not sufficiently clearly established in the Order in Council, which erects this municipality, to wit : bounded on one side to the east by the mouth of the river called *Grande Vallée*, on the other side to the west by the boundary line between the fief and seigniorie of Mr. John Beaumont McComming and the township Denoue, forming a frontage of three miles by a depth of nine miles.

1870

SECRETARY'S OFFICE,

Quebec, 22nd May, 1882.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant-Governor by Louis Leclerc, esquire, notary, of the city of Quebec, praying for the transfer in his favor of the minutes, repertory and index of the late Louis Falardeau, in his lifetime, notary, of the city of Quebec, under the authority of the dispositions of the act 39 Victoria, ch. 33.

1672

PH. J. JOLICEUR,
Assistant Secretary.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE

51st RULE.—All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line ; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work ; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company ; the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community ; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one news-paper in the english, and in one news paper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

And any person who shall make application, shall within one week from the first publication

publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

52e RÈGLE.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

1473

L. DELORME,
Greffier A. L.

of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

52nd RULE.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

1474

L. DELORME,
Clerk A.

Avis Divers.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU SUD-EST.

Avis est par le présent donné que l'assemblée annuelle et générale des actionnaires de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, sera tenu, mercredi, le dix-neuvième jour de juillet prochain, à midi, au bureau de la compagnie, No. 202, rue Saint-Jacques, Montréal, pour l'élection des directeurs, et pour toutes autres affaires qui pourront être soumises à la dite assemblée.

A. B. CHAFFEE,
Secrétaire et trésorier.
Montréal, 13 juin 1882. 1863

SOUTH SHORE RAILWAY & TUNNEL COMPANY.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des actionnaires de la "South Shore Railway & Tunnel Company," aura lieu mardi, le vingt-septième jour de juin, au No. 17, Carré Place d'Armes, Montréal, à dix heures A. M.

ROBERT WATSON,
Secrétaire S. S. Ry. & Tunnel Co.
Montréal, 6 juin 1882. 1819 2

SOUTH EASTERN RAILWAY CO.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée spéciale des actionnaires de la South Eastern Railway Company, aura lieu au bureau de la Compagnie, 202, rue Saint-Jacques, Montréal, vendredi, le 30e jour de juin A. D. 1882, à 1 heure p. m., dans le but de faire des arrangements avec la Canada Junction Railroad Company et la Montreal, Portland & Boston Railway Company, pour faire marcher et mettre en opération la Canada Junction Railroad par cette compagnie, et pour autoriser le président et le secrétaire-trésorier de la compagnie à faire tout contrat nécessaire et consentement et prendre toute obligation nécessaire requise pour perfectionner la dite ligne.

A. B. CHAFFEE,
Sec. Trésorier., South Eastern Ry., Co.
Montréal, 31 mai 1882. 1751 3

Avis public est par le présent donné que demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, pour obtenir des Lettres Patentes d'incorporation pour une compagnie, comme suit:

1. Le nom incorporé de la compagnie proposée sera "The Sparham Fire Proof roofing Cement Company."

Miscellaneous Notices.

SOUTH EASTERN RAILWAY COMPANY.

Notice is hereby given that the general annual shareholders' meeting of the South Eastern Railway Company will be held on Wednesday, the nineteenth day of July next, at twelve o'clock noon, at the company's office, No. 202, Saint James street, Montreal, for the election of directors and for any other business that may come before the meeting.

A. B. CHAFFEE,
Secretary and treasurer.
Montreal, 13th June, 1882. 1864

SOUTH SHORE RAILWAY & TUNNEL COMPANY.

Notice is hereby given that a meeting of the shareholders of the South Shore Railway & Tunnel Company, will be held on Tuesday, the twenty seventh day of June, at No. 17, Place d'Armes Square, Montreal, at ten o'clock A. M.

ROBERT WATSON,
Secretary S. S. Ry. & Tunnel Co.
Montreal, 6th June, 1882. 1820

SOUTH EASTERN RAILWAY COY.

Notice is hereby given that a special meeting of the shareholders of the South Eastern Railway Company, will be held at the Company's offices, 202, Saint James street, Montreal, on Friday, the 30th June A. D. 1882, at 1 o'clock p. m., for the purpose of making arrangement with the Canada Junction Railroad Company and the Montreal, Portland and Boston Railway Company, for the running and operating of the Canada Junction Railroad by this Company, and to authorize the president and secretary treasurer of the company to execute all necessary contract and agreements, and assume all necessary obligations required to perfect the same.

A. B. CHAFFEE,
Sect. Treasurer, South Eastern Ry. Co.
Montreal, 31st May, 1882. 1752

Public notice is hereby given that application will be made to the Lieutenant Governor of the Province of Quebec, for Letters Patent of incorporation of a company, as follows:

1. The corporate name of the proposed company will be "The Sparham Fire proof roofing Cement Company."

2. Le but pour lequel l'incorporation de la dite compagnie est demandée est d'acquérir et ouvrir et travailler les carrières, de miner et extraire des minéraux devant servir à manufacturer des peintures à l'épreuve du feu et ciments, couvercles de bouilloires et autres articles de commerce incombustibles et à l'épreuve du feu; de faire manufacturer et vendre des peintures, ciments, couvercles de bouilloires et autres articles de commerce incombustibles et à l'épreuve du feu; de broyer, pulvériser les os, phosphates plumbagine et autres minéraux et minéraux économiques; de faire des toits et les couvrir avec la peinture à l'épreuve du feu et du ciment et autres matériaux incombustibles et à l'épreuve du feu; de manufacturer et vendre du sable ou de la substance à parement et du sable pour fondeurs, et autres articles de même nature.

3. La principale place d'affaires de la compagnie proposée sera en les cité et district de Montréal.

4. Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de \$60,000.

5. Le nombre d'actions sera de six cents, de \$100 chacune.

6. Les noms au long et résidences des requérants sont: Andrew F. Gault, marchand; A. Sherwood Hall, commerçant; Thomas Craig, banquier; William J. Whitehead, manufacturier; William L. Maltby, comptable; tous des cité et district de Montréal, Dr. Terence Sparham, docteur en médecine, de Brockville, en la province d'Ontario.

7. Les dits Andrew F. Gault, A. Sherwood Hall, Thomas Craig, William J. Whitehead, William L. Maltby, Dr. Terence Sparham seront les premiers directeurs de la dite compagnie proposée.

ROBERTSON & FLEET,
Procureurs des requérants.

Montréal, 31 mai 1882. 1755 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 1489.
Catherine Mitchell, de Québec, épouse de Jean-Baptiste Lefrançois, menuisier, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Jean-Baptiste Lefrançois, de Québec, Défendeur;
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

W. J. MILLER,
Procureurs de la Demanderesse.

Québec, 1er juin 1882. 1787 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Bedford. }
Dame Philomène Mongeau, du township d'Ely, dans le dit district de Bedford, épouse de François Dubois, du même lieu, cultivateur, a institué ce jour une action en séparation de corps et de biens contre son dit époux.

JNO. P. NOYES,
Procureur de la Demanderesse.

Sweetsburgh, 22 mai 1882. 1691 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dame Virginie Tremblay, épouse de Louis Steben, cordonnier, de Montréal, dit district, dûment autorisée à ester en justice Demanderesse; vs. le dit Louis Steben, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cour.

Z. RENAUD,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 26 mai 1882. 1701 4

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, dans le but de constituer, par lettres patentes sous le grand sceau de la province, les personnes ci-après nommées, et telles autres qui pourront devenir

2. The objects for which incorporation of said company is sought are the purchasing, opening and working of quarries, and the mining and extracting of minerals, to be used in the making and manufacture of fire proof paints and cements, boiler covers and other non-combustible and non-conducting articles of commerce; the making manufacture and sale of fire proof paints, cements, boiler covers and other non-combustible and non-conducting articles of commerce; the grinding and pulverizing of bones, phosphates plumbago and other ores and economic minerals; the building and construction of roofs, and laying and covering them with fire proof paint, cement, and other non-conducting and non-combustible materials; the manufacture and sale of founders facing, casting sand and other articles of like nature.

3. The chief place of business of the proposed company will be in the city and district of Montreal.

4. The proposed amount of capital stock of said company will be \$60,000.

5. The number of shares will be six hundred, of the amount of \$100 each.

6. The names in full and addresses of each of the applicants are: Andrew F. Gault, merchant; A. Sherwood Hall, trader; Thomas Craig, banker; William J. Whitehead, manufacturer; William L. Maltby, accountant, all of the city and district of Montreal; Dr. Terence Sparham, doctor of medicine, Brockville, in the province of Ontario.

7. The said Andrew F. Gault, A. Sherwood Hall, Thomas Craig, William J. Whitehead, William L. Maltby, Dr. Terence Sparham also to be the first directors of said proposed company.

ROBERTSON & FLEET,
Attornies for applicants.

Montreal, 31st May, 1882. 1756

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 1489.
Catherine Mitchell, of Quebec, wife of Jean Baptiste Lefrançois, joiner, duly authorized to sue, Plaintiff;

vs.

The said Jean Baptiste Lefrançois, of Quebec, Defendant.
An action of separation as to property has been instituted in this cause.

W. J. MILLER,
Attorney for Plaintiff.

Quebec, 1st June, 1882. 1788

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Bedford. }
Dame Philomène Mongeau, of the township of Ely, in said district of Bedford, wife of François Dubois, of the same place, farmer, has this day instituted an action *en séparation de corps et de biens* against her said husband.

JNO. P. NOYES,
Attorney for Plaintiff.

Sweetsburgh, 22nd May, 1882. 1692

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
Dame Virginie Tremblay, wife of Louis Steben, shoemaker, of Montreal, said district, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff; vs. the said Louis Steben, Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted in this cause.

Z. RENAUD,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 26th May, 1882. 1702

Notice is hereby given that application will be made to His Honor the Lieutenant Governor of the Province of Quebec, in Council, for incorporation, by letters patent under the great seal of the Province, of the persons hereinafter named, and all others who may become shareholders in

actionnaires de la compagnie à être ainsi créée en corps politique et incorporé sous le nom de "Montreal Steam-Crane Co., dans le but de faire des affaires en la cité de Montréal, et dans d'autres ports du fleuve Saint-Laurent, en la Province de Québec, afin de charger et décharger pour les besoins de transport sur l'eau ou autrement le charbon et autres matériaux transportés par les dits vaisseaux par moyens de grues à vapeur, avec pouvoir aussi de faire des chemins à lisses et les maintenir, ou chemins nécessaires pour telles grues et d'acquérir toute immeuble nécessaire pour les dites affaires dans les dits ports; et avec le pouvoir aussi de faire toutes autres choses, des actes et contrats, et pour acquérir, maintenir et disposer de toute telle propriété ou propriétés qui peuvent devenir nécessaires se rapportant au but et l'objet en vue de la dite compagnie.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera en la dite cité de Montréal, en la dite Province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de quarante mille piastres divisés en quatre cents actions de cent piastres chacune.

Les noms au long, résidences et qualités des requérants pour la dite chartre sont James Power Cleghorn, marchand, Jackson Rae, agent financier, Walter Richard Elmenhorst, marchand, Robert Chamblet Adams, marchand, William Fraser Torrance, marchand, tous de la cité de Montréal, seront les premiers directeurs de la dite compagnie, et tous sont résidents au Canada, et la majeure partie sont sujets de Sa Majesté.

CHURCH, CHAPLEAU, HALL & ATWATER,
Solliciteurs des requérants.
Montréal, 25 mai 1882. 1703 4

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en conseil par les soussignés, pour obtenir des lettres patentes d'incorporation les constituant et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie proposée, en corps politique et incorporée, en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, 31^{ème} Vict., Chap. 25.

1. Le nom collectif de la compagnie sera "La Compagnie de Colonisation de la Rivière Ouelle."

2. Le but de la compagnie est d'acheter la savanne connue sous le nom "Grande Plaine de la Rivière Ouelle," pour la restaurer et l'améliorer, en la drainant, l'asséchant et la mettant en état d'être cultivée, et pour la vendre pour fins agricoles ou autres, en la subdivisant.

La compagnie aura aussi pour but si les actionnaires le jugent à propos d'extraire et manifester la tourbe qui recouvre la dite savanne, de manifester des engrais agricoles et de cultiver, et exploiter la dite savanne même, en tout ou en partie.

3. Les opérations de la dite compagnie se feront en la municipalité de la paroisse de la Rivière Ouelle, dans le district de Kamouraska, dans la province de Québec, et la principale place d'affaires de la dite compagnie sera en la dite paroisse de la Rivière Ouelle.

4. Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de trente mille dollars, \$30,000.

5. Le nombre des actions sera de trois cents, et le montant de chaque action de cent dollars, \$100.

6. Les signataires du présent avis et requérants sont:

L'honorable Charles Alphonse Pantaléon Pelletier, C. M. G., sénateur, avocat de Québec; l'honorable Charles Eugène Panet, député-ministre de la Milice et de la Défense, de la cité d'Ottawa; George Washington Stephens, M. P. P., avocat, de Montréal; Charles Antoine Ernest Gagnon, M. P. P., notaire public, de la Rivière Ouelle, comté

the company thereby created as a body politic and corporate under the name of the "Montreal Steam Crane Co.," with the object of carrying on business at the city of Montreal, and at other ports on the river Saint Lawrence, in the Province of Quebec, for the purposes of loading and unloading all sorts of vessels, sea-going or otherwise, of coal and other material carried by said vessels by means of "Steam cranes," with power also to lay-down, construct and maintain any and all rails, tracks, or road-beds necessary for such cranes, and to acquire any real estate to the extent necessary for the purposes of said business at the said ports; and with power also to do all and any such other things, acts and deeds and to acquire, maintain and dispose of all such property or properties as may be incidental to the purposes and objects of the said company.

The chief place of business of the said company is to be at the said city of Montreal, in the said Province of Quebec.

The amount of capital stock is to be forty thousand dollars, divided into four hundred shares of one hundred dollars each.

The names in full, the address and calling of the applicants for the said charter are James Power Cleghorn, merchant; Jackson Rae, financial agent; Walter Richard Elmenhorst, merchant; Robert Chamblet Adams, merchant; William Fraser Torrance, merchant, all of the city of Montreal, who are to be the first directors of the said company, and all of whom are resident in Canada, and the major part of whom are subjects of Her Majesty.

CHURCH, CHAPLEAU, HALL & ATWATER,
Sollicitors for Applicants.
Montreal, 25th May, 1882. 1704

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Lieutenant Governor in council, by the undersigned, to obtain letters patent of incorporation, constituting them and all other persons who may become shareholders of the proposed company, a body politic and corporate, pursuant to the provisions of the joint stock companies incorporation act, 31st Vict., Chap. 25.

1. The corporate name of the company will be the Rivière Ouelle Colonization Company.

2. The object of the said company is to purchase the marsh known by the name of "Grande Plaine de la Rivière Ouelle," to reclaim and improve it, by draining, drying and putting it in a state fit for cultivation, and to sell it for agricultural and other purposes, on subdividing it.

The company will also have for its object, if the shareholders think fit, to extract and prepare the turf covering the said marsh, to manufacture agricultural manure, and to cultivate, and till the said marsh, wholly or in part.

3. The operations of the said company will be carried on in the municipality of the parish of Rivière Ouelle, in the district of Kamouraska, in the province of Quebec, and the principal place of business of the said company, will be in the said parish of Rivière Ouelle.

4. The amount of the capital stock of the said company will be thirty thousand dollars, 30,000.

5. The number of shares will be three hundred, and the amount of each share one hundred dollars, \$100.

6. The signers of the present notice and petitioners, are:

The honorable Charles Alphonse Pantaléon Pelletier, C. M. G., senator, advocate, of Quebec; the honorable Charles Eugène Panet, deputy minister of Militia and Defense, of the city of Ottawa; George Washington Stephens, M. P. P., advocate, of Montreal; Charles Antoine Ernest Gagnon, M. P. P., notary public, of Rivière

de Kamouraska; Joseph Archer, junior, marchand de bois, de la cité de Québec.

Lesquels sont sujets anglais et seront aussi les premiers directeurs de la compagnie.

En foi de quoi nous avons signé le présent avis, le vingt-deuxième jour de mai de l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-deux.

C. A. P. PELLETIER,
GEO. W. STEPHENS,
CHS. A. ERN. GAGNON,
C. EUG. PANET,
JOSEPH ARCHER, JNR.

1711 4

District de Bedford, } *Cour Supérieure.*
Province de Québec, } No. 2819.

Une action en séparation de biens a été, ce jour, instituée par Dame Emily Jane Smith, épouse de Luke Ford, du canton de West Bolton, en le comté de Brome et district de Bedford, en cette Province de Québec, et dûment autorisée à ester en justice contre son dit mari.

GEORGE G. FOSTER,

Procureur de la Demanderesse.

Sweetsburgh, Qué., 3 avril 1882. 1649 5

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal, }

Dame Ellezerée Leroy, épouse de Joseph Stanislas Berthiaume, teneur de livres, de la cité et du district de Montréal, a, ce jour, instituée une action en séparation de biens contre son dit époux.

TRUDEL, CHARBONNEAU,

TRUDEL & LAMOTHE,

Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 17 mai 1882. 1653 5

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alfred Tuck, failli.

Un bordereau de dividendes a été préparé et sera sujet à objections jusqu'au troisième jour de juillet prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 3 juin 1882.

1811 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal, }

Dans l'affaire de Thomas Bryson, ci-devant de Allan's Corners, et maintenant des cité et district de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Lundi, le troisième jour de juillet prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

THOMAS BRYSON.

Par N. DRISCOLL,

Son procureur *ad litem*.

Montréal, 30 mai 1882.

1733 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean-Bte. Emond, hôtelier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le vingt-sixième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à cette cour pour en obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN-BTE. EMOND.

Par DESJARDINS & LAFONTAINE,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 25 mai 1882.

1699 4

Ouelle, county of Kamouraska; Joseph Arche junior, lumber merchant, of the city of Quebec.

Who are english subjects and will be the first directors of the company.

In witness whereof we have signed the present notice, on the twenty second day of May, in the year of our Lord one thousand eight hundred and eighty two.

C. A. P. PELLETIER,
GEO. W. STEPHENS,
CHS. A. ERN. GAGNON,
C. EUG. PANET,
JOSEPH ARCHER, JNR.

1712

District of Bedford, } *Superior Court.*
Province of Quebec, } No. 2819.

An action *en séparation de biens* has, this day, been instituted by Dame Emily Jane Smith, wife of Luke Ford, of the township of West Bolton, in the county of Brome and district of Bedford, in this Province of Quebec, and duly authorized to *ester en justice* against her said husband.

GEORGE G. FOSTER,

Attorney for Plaintiff.

Sweetsburgh, Que., 3rd April, 1882. 1650

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal, }

Dame Ellezerée Leroy, wife of Joseph Stanislas Berthiaume, book-keeper, of the city and district of Montreal, has, this day, instituted against her said husband an action *en séparation de biens*.

TRUDEL, CHARBONNEAU,

TRUDEL & LAMOTHE,

Attorneys for the Plaintiff.

Montreal, 17th May, 1882.

1654

Bankrupt Notice.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alfred Tuck, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open objection until the third day of July next, at which dividend will be paid.

A. B. STEWART,

Assignee

Montreal, 3rd June, 1882.

1812

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal, }

In the matter of Thomas Bryson, formerly of Allan's Corners, and now of the city and district of Montreal, store keeper and trader, an Insolvent.

On Monday, the third day of July next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

THOMAS BRYSON.

By N. DRISCOLL,

His attorney *ad litem*.

Montreal, 30th May, 1882.

1734

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

District of Montreal, } *Superior Court.*

In the matter of Jean Baptiste Emond, hotel keeper and merchant, of the city of Montreal, an Insolvent.

On the twenty sixth day of June next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

JEAN-BTE. EMOND.

Per DESJARDINS & LAFONTAINE,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 25th May, 1882.

1700

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Joseph Lambert, commerçant et entrepreneur, de la cité et du district de Montréal, failli.

Le premier jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite Cour Supérieure pour une décharge sous le dit acte.

JOSEPH LAMBERT,
Par DEBELLEFEUILLE & BONIN,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 31 mai 1882. 1785 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Thomas Bowes Murphy et Francis Alphonse Quinn, de la cité et du district de Montréal, manufacturiers et commerçants, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société sous les nom et raison de Murphy, Quinn and Company, faillis.

Lundi, le dix-neuvième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

THOMAS BOWES MURPHY,
FRANCIS ALPHONSE QUINN,
Par T. & C. C. DELORIMIER,
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 10 mai 1882. 1661 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Joseph W. Lamontagne, failli.

Le vingt-septième jour de juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH W. LAMONTAGNE.
Par L. FORGET,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 25 mai 1882. 1709 3

Règles de Cour.

Province de Québec, } Cour Supérieure—Mont-
District de Montréal. } réal.
No. 781.

Dans l'instance de la cité de Montréal, requérante en expropriation sur la rue Windsor,

et
Dame Rosalie Louise Albina Donegani, épouse de Charles Selby, Indemnitaire.

Avis public est par le présent donné que la requérante a déposé au greffe de cette cour la somme de sept cent cinquante-sept piastres et quarante-quatre centins, prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite requérante par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit :

Un terrain sans bâtisses sus-érigées ; borné d'un côté par une ruelle d'une distance de onze pieds, d'un autre côté par une partie du lot numéro sept cent dix-sept, du cadastre, une distance de 31-5 pieds, de l'autre côté par une partie du lot numéro sept cent seize, du cadastre, une distance de onze pieds, de l'autre côté par une partie du lot numéro sept cent seize du cadastre, une distance de 32-3 pieds, contenant une superficie de 350-9 pieds carrés ; le dit terrain étant une partie du lot numéro sept cent seize, du cadastre sur les plan et livre de renvoi officiels pour le

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Joseph Lambert, of the city and district of Montreal, trader and builder, an Insolvent.

On the first day of September next, the undersigned will apply to the said Superior Court for a discharge under the said act.

JOSEPH LAMBERT,
By DEBELLEFEUILLE & BONIN,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 31st May, 1882. 1786

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Thomas Bowes Murphy and Francis Alphonse Quinn, of the city and district of Montreal, manufacturers and traders, as well individually as having done business in partnership under the name and firm of Murphy, Quinn and Company, Insolvents.

On Monday, the nineteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

THOMAS BOWES MURPHY,
FRANCIS ALPHONSE QUINN,
Per T. & C. C. DELORIMIER,
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 10th May, 1882. 1662

INSOLVENT ACT OF 1875

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Joseph W. Lamontagne, an Insolvent.

On the twenty seventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH W. LAMONTAGNE.
Per L. FORGET,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 25th May, 1882. 7110

Rules of Court.

Province of Quebec, } Superior Court—Mont-
District of Montreal. } real.
No. 781.

In the matter of the city of Montreal, petitioner in expropriation in Windsor street,

and
Dame Rosalie Louise Albina Donegani, wife of Charles Selby, Indemnitaire.

Public notice is hereby given, that the petitioner hath deposited in the office of the prothonotary of the said court the sum of seven hundred and fifty seven dollars and forty four cents currency, being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by said petitioner by forced expropriation, namely :

A piece of land with no buildings thereon erected ; bounded on one side by a lane a distance of eleven feet, on the other side by part of lot cadastral number seven hundred and seventeen, a distance of 31-5 feet, on the other side by part of lot cadastral number seven hundred and sixteen, a distance of eleven feet, on the other side by a part of lot cadastral number seven hundred and sixteen, a distance of 32-3 feet, containing a superficial area of 350-9 square feet ; said piece of land being a portion of lot cadastral number seven hundred and sixteen, as shown on

quartier Saint-Antoine de la dite cité de Montréal.

Un terrain sans bâtisses sus-érigées ; borné d'un côté par une ruelle d'une distance de soixante et un pieds, d'un autre côté par une partie du lot numéro sept cent seize, du cadastre, une distance de soixante et un pieds, de l'autre côté par une ruelle d'une distance de vingt-neuf pieds, de l'autre côté par une ruelle, d'une distance de vingt-huit pieds cinq pouces ; contenant une superficie de 1750.7 pieds carrés, le dit terrain étant la partie nord-ouest du cadastre numéro sept cent seize, sur les plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Antoine de la dite cité de Montréal.

Un terrain sans bâtisses sus-érigées ; borné d'un côté par une ruelle d'une distance de vingt-quatre pieds, d'un autre côté par une partie du lot numéro sept cent seize, du cadastre, une distance de trente-trois pieds, de l'autre côté par le résidu de la dite ruelle d'une distance de vingt-quatre pieds, de l'autre côté par une partie du lot numéro sept cent dix-huit, du cadastre, une distance de 33.5 pieds ; contenant une superficie de sept cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés, le dit terrain étant la partie de la ruelle sur les plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Antoine de la dite cité de Montréal."

Et sur la requête du dit indemnitare, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois de suite dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite Cour Supérieure, à Montréal, sous un mois à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

GEO. H. KERNICK,
Deputy P. C. S.

Bureau du protonotaire,
Montréal, 5 juin 1882.

1841

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Iberville. } No. 42.
Dans l'affaire de "The Saint Johns Stone China-
ware Company," Faillie ;
et
William Coote, Syndic ;
et

Edward Macdonald, Requéant.

Avis est par les présentes donné, en conformité à l'ordonnance de l'Honorable H. W. Chagnon, juge de la dite Cour Supérieure, en date du trente mai courant, qu'une assemblée des créanciers de la dite compagnie faillie, "The Saint Johns Stone Chinaware Company," sera tenue au palais de justice, en la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, dans la salle d'audience, lieu destiné aux matières de faillite, le vingt-huitième jour de juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, sous la présidence du dit Honorable Juge, ou du Protonotaire de la dite cour, en l'absence du dit juge, dans le but d'appointer un nouveau syndic à la faillite de la dite "The Saint Johns Stone Chinaware Company," en remplacement du dit William Coote, décédé.

H. MARCHAND,
Protonotaire de la dite Cour.
Saint-Jean, 30 mai 1882. 1805 2

the official plan and book of reference for the Saint Antoine ward of the said city of Montreal.

A piece of land with no buildings thereon erected ; bounded on one side by a lane a distance of sixty one feet, on the other side by part of lot cadastral number seven hundred and sixteen, a distance of sixty one feet, on the other side by a lane a distance of twenty nine feet, on the other side by a lane, a distance of 28-5 feet ; containing a superficial area of 1750.7 square feet, said piece of land being the north eastern portion of lot cadastral number seven hundred and sixteen, on the official plan and book of reference for the Saint Antoine ward of the said city of Montreal.

A piece of land with no buildings thereon erected ; bounded on one side by a lane a distance of twenty four feet, on the other side by part of lot cadastral number seven hundred and sixteen, a distance of thirty three feet, on the other side by the remainder of said lane a distance of twenty four feet, on the other side by part of lot cadastral number seven hundred and eighteen, a distance of 33.5 feet ; containing a superficial area of seven hundred and ninety eight square feet, said piece of land being a portion of lane as shown on the official plan and book of reference for the Saint Antoine ward of the said city of Montreal.

And upon the petition of the said Indemnitare, it is ordered that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the *Quebec Official Gazette*, the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the prothonotary of the said Superior Court, at Montreal, within one month from the date of the first insertion of said notice, on default whereof, proceedings will be had without respect to any rights they may have.

GEO. H. KERNICK,
Deputy P. S. C.

Frothonotary's Office,
Montreal, 5th June, 1882.

1842

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND- MENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Iberville. } No. 42.
In the matter of The Saint Johns Stone Chinaware
Company, Insolvent ;
and
William Coote, Assignee ;
and

Edward Macdonald, Petitioner.

Notice is hereby given, pursuant to the ordinance of the Honorable H. W. Chagnon, justice of the said Superior Court, dated the thirtieth day of May instant, that a meeting of the creditors of the said insolvent, "The Saint Johns Stone Chinaware Company," will be held at the Court House, in the town of Saint Johns, district of Iberville, in the court room, being the room assigned for matters in insolvency, on the twenty eighth day of June next, at ten o'clock in the forenoon, under the presidency of the said Honorable Judge, or of the Prothonotary of the said Court, in the absence of the said Judge, to the effect of appointing an assignee to the insolvents estates of the said "Saint Johns Stone Chinaware Company," in the place and stead of the said William Coote, deceased.

H. MARCHAND,
Prothonotary of said Court.
Saint Johns, 30th May, 1882. 1806

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Clément Fréchette, commerçant, de la ville de Joliette, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à mon bureau, en la ville de Joliette, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé en la ville de Joliette, étant une partie du numéro quatre cent trente-huit (No. 438), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la dite ville de Joliette, pour les fins d'enregistrement, de la contenance d'environ quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur—sans bâtisses.

Cet emplacement sera vendu à la charge de payer à Narcisse Fréchette, maçon, de la dite ville de Joliette, ou représentants, une rente annuelle et viégère de six piastres par année, payable à la Saint-Michel, chaque année, en sorte que le premier paiement se fera à la Saint-Michel prochain, de là, chaque année, en suivant à pareille époque et jusqu'au décès du dit Narcisse Fréchette, suivant que le tout appert à l'acte de donation consenti par ce dernier *et al.*, au dit Clément Fréchette, devant M^{re}. Barth. Vezina, notaire, en date du seize février mil huit cent soixante et dix-sept, et dûment enregistré.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite ville de Joliette, SAMEDI, le VINGT-DEUXIEME jour de JUILLET mil huit cent quatre-vingt-deux.

A. MAGNAN,
syndic.
1619 2

Joliette, 16 mai 1882.

[Première publication, 20 mai 1882.]

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENT.

In the matter of Clement Fréchette, trader, of the town of Joliette, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with me, at my office, in the town of Joliette, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

An emplacement situated in the town of Joliette, being part of number four hundred and thirty eight (No. 438), of the plan and book of official reference of the cadastre of the town of Joliette, for registration purposes, containing about forty five feet in front by ninety feet in depth—without buildings.

This emplacement shall be sold with the obligation to pay to Narcisse Fréchette, mason, of the town of Joliette, or representatives, an annual and life rent of six dollars, payable on the twenty ninth day of September, each year, so that the first payment shall be effected on the twenty ninth day of September next, and each subsequent year at the same date, as long as the said Narcisse Fréchette lives; as appear in the act of donation consented by the latter and others to the Clement Fréchette, before M^{re}. Barth. Vezina, notary, dated the sixteenth day of February, one thousand eight hundred and seventy seven, and duly registered.

To be sold at the door of the church of said town of Joliette, on SATURDAY, the TWENTY SECOND day of JULY next, (1882).

A. MAGNAN,
Assignee.
Joliette, 16th May, 1882. 1620
[First published, 20th May, 1882.]

Ventes par le Shérif.—Beauharnois

A VIS PUBLIC est par la présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du J^{re}.

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Beauharnois.

Province de Québec, } EDOUARD HEBERT, cultivateur,
District de Beauharnois, } de la paroisse de Saint-

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court of Lower Canada—District of Beauharnois.

Province of Québec, } EDOUARD HEBERT, farmer,
District of Beauharnois, } of the parish of Saint

Antoine Abbé, Demandeur ; vs. JOHN SOUTH, fils, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Antoine Abbé, dit district, Défendeur.

Les droits dans les cinq huitième indivis ($\frac{5}{8}$) d'un moulin et terrain faisant partie du lot numéro vingt-deux, du premier rang de Russeltown, en le canton de Franklin et comté de Huntingdon—ensemble avec un moulin à scie sus-érigé et tous les privilèges, y compris le chemin à partir du dit moulin jusqu'au chemin public, et ses accessoires formant environ un acre et demi en superficie, plus ou moins, du dit lot numéro vingt-deux (No. 22), maintenant occupé par Dr. Louis Hébert et Timothé Roy.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le VINGT ET UNIÈME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

PHILEMON LABERGE,
Beauharnois, 12 juin 1882. Shérif.
[Première publication, 17 juin 1882.] 1855

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le district de Beauharnois.

Province de Québec, } DAME MELISSA
District de Beauharnois, } BISSELL, veuve
à savoir : No. 481. } de feu Peter Pollica,
en son vivant, cultivateur, de Franklin, dans le district de Beauharnois, Demanderesse ; contre THOMAS SOUTH, de la paroisse de Saint-Antoine Abbé, dans le district de Beauharnois, cultivateur, Défendeur.

Les droits dans les trois-huitièmes indivis ($\frac{3}{8}$) d'un moulin et terrain faisant partie du lot numéro vingt-deux, du premier rang de Russeltown, en le canton de Franklin et comté de Huntingdon—ensemble avec un moulin à scie sus-érigé et tous les privilèges, y compris le chemin à partir du dit moulin jusqu'au chemin public et ses accessoires, formant environ un acre et demi en superficie, plus ou moins, du dit lot numéro vingt-deux (No. 22), maintenant occupé par Dr. Louis Hébert et Timothé Roy.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le VINGT ET UNIÈME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour d'août aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,
Beauharnois, 12 juin 1882. Shérif.
[Première publication, 17 juin 1882.] 1857

Ventes par le Shérif—Bedford.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Antoine Abbé, Plaintiff ; vs. JOHN SOUTH, junior, farmer, of the parish of Saint Antoine Abbé aforesaid, Defendant.

The undivided five eighths ($\frac{5}{8}$) of a certain mill privilege and premises, forming a part of lot number twenty two, of the first range of Russeltown, in the township of Franklin and county of Huntingdon—together with a saw mill thereon erected, and all privileges including the road from said mill to the public road and accessories, forming about an acre and a half in superficie, more or less, of the said lot number twenty two (No. 22), now occupied by Dr. Louis Hebert and Timothé Roy.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the fourth day of September next.

PHILEMON LABERGE,
Beauharnois, 12th June, 1882. Sheriff.
[First published, 17th June, 1882.] 1856

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the district of Beauharnois.

Province of Québec, } DAME MELISSA
District of Beauharnois. } BISSELL, widow of
to wit : No. 481. } the late Peter Pollica,
in his lifetime, farmer, of Franklin, in the district of Beauharnois, Plaintiff ; vs. THOMAS SOUTH, of the parish of Saint Antoine Abbé, in the district of Beauharnois, farmer, Defendant.

The undivided three eighths ($\frac{3}{8}$) of a certain mill privilege and premises, forming a part of lot number twenty two, of the first range of Russeltown, in the township of Franklin and county of Huntingdon—together with a saw mill thereon erected, and all privileges including the road from said mill to the public road and accessories, forming about an acre and a half in superficies, more or less of the said lot number twenty two (No. 22), now occupied by Dr. Louis Hebert and Timothé Roy.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the thirty first day of August also next.

PHILEMON LABERGE,
Beauharnois, 12th June, 1882. Sheriff.
[First published, 17th June, 1882.] 1858

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

Bedford, à savoir : } DUKE ROBERTS, Deman-
 No. 2787. } deur ; contre les terres
 et tenements de JEAN NICOLLE ALIAS NICHOLS,
 Défendeur.

Une étendue de terre sise et située dans le canton de Stukely, faisant partie du lot numéro treize, dans le huitième rang des lots situés dans le dit canton de Stukely, comprenant trois arpents de front (mesure française) sur la profondeur du dit lot, et borné comme suit : au sud, en front par le chemin public fait dans la ligne de division entre les dites huitième et septième concessions du dit canton, au nord en arrière par la neuvième concession, à l'ouest par deux arpents et demi du dit lot, la propriété de Duke Roberts ou représentants, et de l'autre côté à l'est par la partie est du dit lot, la propriété de Jean-Bte. Nicolle alias Nichols, la dite étendue de terre supposée contenir environ quatre-vingt-dix acres de terre en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du registraire du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, LUNDI, le VINGT-UNIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de septembre prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sweetsburgh, 12 juin 1882. 1865
 [Première publication, 17 juin 1882.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

EX-PARTE :

Saint-Jean, à savoir : } JEREMIAH RYAN,
 No. 109. } Requéant.

Un certain morceau de terre contenant vingt-deux acres, trois verges (*rood*), et trente-six perches en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, et connu et désigné comme étant partie du lot numéro treize du premier rang des terres de la couronne, dans la paroisse Saint-Patrice de Sherington, dans le district d'Iberville, le dit morceau de terre étant borné du côté nord-est par John Cheasty, du côté sud-ouest par la ligne de division entre le township de Hemmingford et la dite paroisse de Saint-Patrice de Sherington, à un bout par Thomas O'Grady, et à l'autre bout par le lot numéro quatorze, lequel immeuble est maintenant connu aux plan et livre de renvoi de la dite paroisse Saint-Patrice de Sherington, sous le numéro deux cent sept.

Pour être vendu au bureau du registraire pour

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada.

Bedford, to wit : } DUKE ROBERTS, Plaintiff;
 No. 2787. } against the lands and
 tenements of JEAN NICOLLE ALIAS NICHOLS,
 Defendant.

A certain piece and parcel of land situate, lying and being in the said township of Stukely, forming part of lot number thirteen, in the eighth range of lots of said township of Stukely, comprising three arpents (french measure) in front upon the depth (*profondeur*) of said lot, and bounded as follows : on the south, in front by the public highway established upon the division line between the said eighth and seventh concessions of said township, on the north in rear by the ninth concession, on the west side by two arpents and a half of said lot, the property of Duke Roberts or representatives, and on the other side on the east by the east part of said lot, the property of Jean Bte. Nicolle alias Nichols, the said piece of land supposed to contain about ninety acres of land in superficies, more or less, without guarantee as to precise measurement—with buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on MONDAY, the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of September next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sweetsburgh, 12th June, 1882. 1866
 [First published, 17th June, 1882.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

EX-PARTE :

Saint Johns, to wit : } JEREMIAH RYAN,
 No. 109. } Petitioner.

A certain parcel of land containing twenty two acres, three roods and thirty six perches in superficies, more or less, without any guarantee as to precise measure, and known and designated as being part of the lot number thirteen, of the first range of the crown lands, in the parish of Saint Patrick de Sherington, in the district of Iberville; said parcel of land being bounded on the north east by John Cheasty, north west by the division line between the township of Hemmingford and the said parish of Saint Patrick de Sherington, at one end by Thomas O'Grady, and at the other end by the lot number fourteen, said immovable is know known on the official plan and book of reference of the said parish under number two hundred and seven.

To be sold at the office of the registrar for the

la division d'enregistrement du comté de Napierville, à Napierville, le VINGT ET UNIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Jean, 12 juin 1882. 1849
[Première publication, 17 juin 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Canada, } JOHN ROCHESTER,
Province de Québec, } Demandeur ; contre
District d'Iberville. } ETIENNE PINSON-
No. 1691. } NEAULT, Défendeur.

Un emplacement situé au côté sud-est de la rue Saint-Sacrement, dans le village de Saint-Rémi, dans le district d'Iberville, connu aux plan et livre de renvoi du dit village, sous le No. 75—avec une maison et autres bâties y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Rémi, le VINGT-DEUXIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour d'août prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Jean, 13 mai 1882. 1605 2
[Première publication, 20 mai 1882.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes avant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Cour de Circuit pour le comté de Montcalm.

No. 713. } ALEXIS CORSIN, marchand,
de la paroisse de Sainte-Julienne, dans le dit district, Demandeur ; contre
JAMES HOLTBY, cultivateur, de la paroisse de Saint Patrick de Rawdon, dans le comté de Montcalm.

La moitié sud-est du lot numéro dix, dans le huitième rang du township de Rawdon, dans le comté de Montcalm, dans le district de Joliette, contenant environ cent acres de terre, plus ou moins—avec une maison et une grange sus-érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Montcalm, en la paroisse de Sainte-Julienne, JEUDI, le DIXIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour du mois de septembre prochain.

CHS. B. H. LEPROHON, Député-Shérif.
Bureau du Shérif, Joliette, 6 juin 1882. 1843
[Première publication, 17 juin 1882.]

registry division of the county of Napierville, at Napierville, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of September next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Johns, 12th June, 1882. 1850
[First published, 17th June, 1882.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Canada, } JOHN ROCHESTER,
Province of Quebec, } Plaintiff ; against
District of Iberville. } ETIENNE PINSON-
No. 1691. } NEAULT, Defendant.

An emplacement situated on the south east side of the Saint Sacrement street, in the village of Saint Remi, in the district of Iberville, known on the official plan and book of reference of the said village, under the No. 75—with a house and other buildings thereon.

To be sold at the church door of the parish of Saint Remi, on the TWENTY SECOND day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventeenth day of August next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Johns, 13th May, 1882. 1606
[First published, 20th May, 1882.]

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

Circuit Court for the County of Montcalm.

No. 713. } ALEXIS CORSIN, merchant, of the
parish of Sainte-Julienne, in the
said district, Plaintiff; against JAMES HOLTBY,
farmer, of the parish of Saint Patrick de Rawdon,
in the county of Montcalm.

The south east half of lot number ten, in the eighth range of the township of Rawdon, in the county of Montcalm, in the district of Joliette, containing about one hundred acres of land, more or less—with a house and barn thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Montcalm, in the parish of Sainte-Julienne, on THURSDAY, the TENTH day of the month of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of the month of September next.

CHS. B. H. LEPROHON, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Joliette, 6th June, 1882. 1844
[First published, 17th June, 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, comté de l'Assomption, dans le district de Joliette.

No. 1717. } **JOHN HENRY PANGMAN**, Demandeur; contre **JOSEPH DUBOIS**, Défendeur.

Une terre située dans la concession de La Plaine Sud, en la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, contenant soixante arpents en superficie; tenant devant au ruisseau Saint-Pierre ou rivière Laplaine, en arrière au rang sud de la côte Batarde, aboutant à Edouard Chagny ou représentants; d'un côté au nommé Maisonneuve ou représentants, et de l'autre côté à John Robertson ou représentants, étant connue au livre terrier de la seigneurie de Lachenaie, comme E 27, et au cadastre comme numéro cinq cent six—avec maison et autres bâtisses. A distraire du dit terrain, la partie appartenant à Thomas Samuel, d'environ cinq arpents en superficie.

Pour être vendue à la porte de l'église catholique romaine, VENDREDI, le QUATORZIEME jour du mois de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de juillet prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Joliette, le 11 mai 1882. Député Shérif. 1547
[Première publication, 13 mai 1882.]

Ventes par le Shérif—Montréal

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; ces oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir: } **WILLIAM FRANCIS**, No. 2669. } marchand, **GEORGE SEYMOUR BRUSH**, fondeur, et **MICHAEL BABCOCK**, manufacturier, tous des cité et district de Montréal, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu Hosea Ballon Smith, décédé, en son vivant, de Montréal susdit, marchand, Demandeurs, *ès-qualité*; contre les terres et tenements de **HOWARD BENALLACK & BENJAMIN VOYER**, tous deux des cité et district de Montréal, bouchers, Défendeurs.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, connu comme lot numéro seize cent quatre-vingt-un (1681), au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier; borné en front par la rue Guy—avec les bâtisses sus-érigées; ensemble avec le droit de passage et de chemin en commun à pied et en voiture dans une ruelle d'environ dix pieds de largeur à travers l'arrière partie des lots connus sous les numéros 1679 et 1680, aux dits plan et livre de renvoi officiels pour le susdit quartier Saint-Antoine, le tout plus complètement décrit dans l'acte de vente des dits droits par Joseph Laverty à Frederick Henshaw, passé devant W. A. Phillips, notaire, le huitième jour d'août dix-

FIERI FACIAS.

Circuit Court, County of L'Assomption, in the district of Joliette.

No. 1717. } **JOHN HENRY PANGMAN**, Plaintiff; against **JOSEPH DUBOIS**, Defendant.

A land situate in the concession of La Plaine Sud, in the parish of Saint Henri de Mascouche, containing sixty arpents in superficies; bounded in front by the ruisseau Saint Pierre or river Laplaine, in rear by the south range of La Cote Batarde, ending at Edouard Chagny or representatives; bounded on one side by one Maisonneuve or representatives, and on the other side by John Robertson or representatives; known on the land roll (*livre terrier*) of the seigniorie of Lachenaie, as E 27, and on the cadastre as number five hundred and six—with a house and outbuildings. Reserving from the said land the part belonging to Thomas Samuel, of about five arpents in superficies.

To be sold at the Roman catholic church door, on FRIDAY, the FOURTEENTH day of the month of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fourth day of July next.

CHS. B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Joliette, 11th May, 1882. Deputy Sheriff. 1548
[First published, 13th May, 1882.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } **WILLIAM FRANCIS**, No. 2669. } merchant, **GEORGE SEYMOUR BRUSH**, founder, and **MICHAEL BABCOCK**, manufacturer, all of the city and district of Montreal, in their capacity of testamentary executor of the last will and testament of the late Hosea Ballon Smith, deceased, in his lifetime, of Montreal aforesaid, merchant, Plaintiffs, *ès-qualité*; against the lands and tenements of **HOWARD BENALLACK & BENJAMIN VOYER**, both of the city and district of Montreal, butchers, Defendants.

A lot of land situate lying and being in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, known as lot number sixteen hundred and eighty one (1681), on the official plan and in the book of reference of the said ward; bounded in front by Guy street—with the buildings thereon erected; together with the right of passage and way on foot and with vehicles in common with others in a lane of about ten feet in width across the extreme rear portion of the lots known by the numbers 1679 and 1680, on the said official plan and in the book of reference for the Saint Antoine ward aforesaid, the whole as more fully and at length set forth and described in the deed of sale of said rights from Joseph Laverty to Frederick Henshaw, passed

huit cent soixante et dix-sept.

Pour être vendu en mon bureau, en les cité et district de Montréal, le DIX-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'août prochain.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 14 juin 1882. 1873
[Première publication, 17 juin 1882.]

FIERI FACIAS.

Ex-PARTE :

Montréal, à savoir : } LA CITE DE MONTREAL,
No. 992. } Le corps politique et due-
ment incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, requérant la vente du lot de terre et tenements ci-après mentionnés et décrits, comme suit, à savoir :

Un lot ou emplacement situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, étant le No. 581, des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, préparés pour les fins d'enregistrement, contenant suivant mesure 4165 pieds, mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front par la rue de la Montagne, en arrière par partie du numéro du cadastre 582, d'un côté au sud-est par le numéro du cadastre 580, et de l'autre côté au nord-ouest par le numéro du cadastre 590, tous du dit quartier—ensemble avec les bâtisses sus-érigées. Le dit lot est de forme irrégulière.

Pour être vendu en mon bureau, en les cité et district de Montréal, le DIX-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 14 juin 1882. 1875
[Première publication, 17 juin 1882.]

ALIAS FIERI FACIAS

La Cour de Circuit pour le district de Beauharnois. Montréal, à savoir : } LE REVEREND JEAN-
No. 10303. } BAPTISTE COUSINEAU, prêtre, curé, de la paroisse de Saint-Louis de Gonzague, dans le district de Beauharnois. Demandeur ; contre WILLIAM VALLEE, gentleman, du village du Bassin, en la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, dans le district de Montréal, Défendeur.

Le tiers indivis dans la nue propriété des terrains ci-bas décrits ; la jouissance et usufruit d'iceux réservées en faveur de Dame Marguerite Héloïse Vallée, veuve de feu Basile Larocque, sa vie durant, savoir :

1. Une terre située dans la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, dans le district de Montréal, à l'endroit appelé le Côteau de Trefle, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Joseph de Chambly, sous le numéro deux cent soixante et cinq (265), de la contenance en totalité de trois arpents de largeur sur quarante arpents de longueur, plus ou moins ; tenant devant au terrain de George Tiffin, derrière à divers propriétaires inconnus, d'un côté au chemin de la Reine, et d'autre côté au terrain de Didas Jetté—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un emplacement situé au village du Bassin de Chambly, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village du Bassin de Chambly, sous le numéro soixante et huit (68) ; borné en front par le Bassin de Chambly, par derrière et d'un côté au terrain de la Fabrique de Chambly, et d'autre côté à la rue Saint-Jean-Baptiste—avec une maison dessus construite.

3. Un autre emplacement situé au dit village

before W. A. Phillips, notary, on the eighth day of August, eighteen hundred and seventy seven. To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the EIGHTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of August next.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 14th June, 1882. 1874
[First published, 17th June, 1882.]

FIERI FACIAS.

Ex-PARTE :

Montréal, to wit : } THE CITY OF MONTREAL,
No. 992. } a body politic and corporate, duly incorporated, and having their chief place of business in the city of Montreal, petitioners for the sale of the lot of land and tenements hereinafter mentioned and described as follows, to wit :

A certain lot or emplacement situated in Saint Antoine ward, of the city of Montreal, being No. 581, of the official plan and book of reference of said Saint Antoine ward, of the city of Montreal, prepared for registration purposes, containing by admeasurement 4165 feet, english measure, more or less ; bounded in front by Mountain street, in rear by part of cadastral number 582, on one side towards the south east by cadastral No. 580, and on the other towards the north west by cadastral number 590, all of said ward—together with buildings thereon erected. Said lot is of an irregular figure.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the EIGHTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 14th June, 1882. 1876
[First published, 17th June, 1882.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Beauharnois. Montréal, to wit : } THE REVEREND JEAN-
No. 10303. } BAPTISTE COUSINEAU, priest, curé, of the parish of Saint Louis de Gonzague, in the district of Beauharnois, Plaintiff ; against WILLIAM VALLEE, gentleman, of the village du Bassin, in the parish of Saint Joseph de Chambly, in the district of Montreal, Defendant.

The undivided third in the naked ownership (*nue propriété*) of the lands hereinafter described ; the enjoyment and usufruct thereof being reserved in favor of Dame Marguerite Héloïse Vallée, widow of the late Basile Larocque, during her lifetime, to wit :

1. A land situate and being in the parish of Saint Joseph de Chambly, in the district of Montreal, at the place called Côteau de Trefle, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Joseph de Chambly, as number two hundred and sixty five (265), containing in all three arpents in width by forty arpents in length, more or less ; bounded in front by the property of George Tiffin, in rear by divers proprietors unknown, on one side by the Queen's highway, and on the other side by the property of Didas Jetté—with a house and outbuildings thereon erected.

2. A lot situate in the village of Bassin de Chambly, known and designated on the official plan and book of reference of the said village of Bassin de Chambly, as number sixty eight (68) ; bounded in front by the Bassin de Chambly, in rear and on one side by the property of the Fabrique of Chambly, and on the other side by Saint Jean Baptiste street—with a house thereon erected.

3. Another lot of land situate in the said village

Bassin de Chambly, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village du Bassin de Chambly, sous le numéro soixante et dix (70) ; tenant devant à la rue Saint-Jean-Baptiste, derrière et d'un côté au terrain du docteur Martel, et d'autre côté au terrain de la dite Fabrique de Chambly—avec écurie, remise et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendus comme susdit, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, le DIX-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 14 juin 1882. 1871
[Première publication, 17 juin 1882.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir: } LA COMPAGNIE DE
No. 1959. } PRET ET CREDIT
FONCIER, corps politique et dûment incorporé suivant la loi et les statuts en force dans cette province, faisant affaires et ayant sa place d'affaires en les cité et district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de THOMAS FRANCIS O'BRIEN, ci-devant de la paroisse de Notre-Dame de Grâce, commerçant, et maintenant dans le pénitencier de Kingston, en la province d'Ontario, Défendeur.

Trois lots de terre vacants, situés à la Côte Saint-Antoine, dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, étant les subdivisions numéros quarante, sept, quarante-huit et quarante-neuf (47, 48, 49) du lot primitif numéro deux cent quinze (215), du plan et au livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, contenant chacun quarante-cinq pieds de front par une profondeur variant de cent soixante-sept pieds environ à cent cinquante-et-un pieds environ, formant un bloc de figure irrégulière d'une superficie de vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt pieds, mesure anglaise; et borné en front par la subdivision numéro quarante-six, du dit lot primitif réservé pour une avenue de soixante et six pieds (Western Avenue), en arrière par la subdivision numéro cinquante du dit lot primitif, d'un côté au nord-est par une avenue de soixante pieds de largeur (L'Avenue Victoria), et d'autre côté au sud-est par le lot numéro deux cent quatorze, du plan officiel de la municipalité de la dite paroisse de Montréal, appartenant à Bryson & Warminton ou représentants.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 19 avril 1882. 1341 3
[Première publication, 22 avril 1882.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir: } SIR HUGH ALLAN,
No. 2082. } chevalier, ANDREW
ALLAN, tous deux de la cité de Montréal, et WILLIAM RAE, des cité et district de Québec, tous armateurs et agents, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu John Smith, en son vivant, de la dite cité de Montréal, écuyer, Demandeurs; contre les terres et tenements de JOHN W. MCGAUVREAN, JOHN TUCKER et CORNELIUS McDONNELL, tous des cité et district de Montréal, commerçants et associés, y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de McGauvran, Tucker & McDonnell, Défendeurs.

Les lots de terre connus sous les numéros deux cent cinquante-quatre et deux cent cinquante-

of Bassin de Chambly, known and designated on the official plan and book of reference of the said village of Bassin de Chambly, as number seventy (70); bounded in front by Saint Jean Baptiste street, in rear and on one side by the land of Dr. Martel, and on the other side by the land of the said Fabrique de Chambly—with a stable, shed and outbuildings thereon erected.

To be sold as aforesaid, at the parochial church door of the parish of Saint Joseph de Chambly, on the EIGHTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 14th June, 1882. 1872
[First published, 17th June, 1882.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } LA COMPAGNIE DE PRET
No. 1959. } ET CREDIT-FONCIER, a
body politic and corporate duly incorporated according to law and the statutes in force in this province, doing business and having its place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of THOMAS FRANCIS O'BRIEN, heretofore of the parish of Notre Dame de Grâce, trader, and presently in the penitentiary of Kingston, in the province of Ontario, Defendant.

Three vacant lots of land, situate in the Côte Saint Antoine, in the parish of Notre Dame de Grâce, being subdivisions forty seven, forty eight, and forty nine (47, 48, 49), of primitive lot number two hundred and fifteen (215), of the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal, containing each forty five feet in front by a depth varying from about one hundred and sixty seven feet to about one hundred and fifty one feet, forming a block, of irregular outline, containing in superficies twenty one thousand four hundred and eighty feet, english measure; and bounded in front by subdivision number forty six of the said primitive lot, reserved for an avenue of sixty six feet (Western Avenue), in rear by subdivision number fifty of the said primitive lot, on one side to the north east by an avenue of sixty feet in width (Victoria Avenue), and on the other side to the south east by lot number two hundred and fourteen, of the official plan of the municipality of the said parish of Montreal, belonging to Bryson & Warminton or representatives.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fifth day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 19th April, 1882. 1342
[First published, 22nd April, 1882.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } SIR HUGH ALLAN,
No. 2082. } knight, ANDREW
ALLAN, both of the city of Montreal, and WILLIAM RAE, of the city and district of Quebec, all ship owners and agents, in their qualities of curators and trustees of the last will and testament of the late John Smith, in his lifetime, of the said city of Montreal, esquire, Plaintiffs; against the lands and tenements of JOHN W. MCGAUVREAN, JOHN TUCKER and CORNELIUS McDONNELL, all of the city and district of Montreal, traders and co-partners, their doing business together in co-partnership, under the name style and firm of McGauvran, Tucker & McDonnell, Defendants.

The lots of land known as numbers two hundred and fifty four and two hundred and fifty five

cinq (254 et 255), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal; bornés en front par la rue des Seigneurs, en arrière par une ruelle en commun, d'un côté par le lot numéro 253, et de l'autre côté par le lot numéro 256, sur les dits plan et livre de renvoi officiels—avec deux maisons divisées en quatre logements, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Montréal, 19 avril 1882. Shérif, 1347 3
[Première publication, 22 avril 1882.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } THE TRUST AND LOAN
No. 1932. } COMPANY OF CANADA,
corporation légalement constituée par acte public du Parlement, ayant sa principale place d'affaires pour la province de Québec, en la cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de ALPHONSE DE LIGOURI PARENT, des cité et district de Montréal, comptable, Défendeur, maintenant en la possession de Thomas Trihey, du même lieu, estimateur et inspecteur de terrains, curateur dûment nommé au délaissement fait en cette cause par le dit défendeur.

Saisi entre les mains et possession du dit Thomas Trihey, es-qualité, le lot de terre ci-après décrit, comme suit, à savoir :

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, en la paroisse de Notre-Dame de Montréal, étant le lot numéro deux cent soixante et treize (273), des plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint-Antoine, contenant quatre-vingt-sept pieds de largeur sur cent vingt-neuf pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par la rue Saint-Bonaventure, en arrière par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, au sud-ouest par la rue Chatham, et au nord-est par le lot numéro deux cent soixante et douze—avec un bloc de huit maisons à trois étages divisées en magasins et logements sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Montréal, 19 avril 1882. Shérif, 1345 3
[Première publication, 22 avril 1882.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } L'HONORABLE DONALD
No. 2168. } A. SMITH, des cité et district de Montréal, fiduciaire, Demandeur; contre les terres et tenements de JAMES ROSE, des cité et district de Montréal, marchand, Défendeur.

1. Cette étendue de terre sise et située dans le quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal, étant partie de la subdivision quarante-quatre S, du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro seize cent trente-six (1636 S. 44); bornée au nord-est par une avenue de quarante pieds de largeur marquée sur le dit plan de subdivision connue No. 1636 S. 42, en arrière au sud-ouest par une autre partie du dit lot de subdivision numéro seize cent trente-six S quarante-quatre (1636 S. 44), de dix pieds de largeur sur cinquante pieds de

(254 and 255), on the official plan and in the book of reference of the Saint Antoine ward, of the said city of Montreal; bounded said lots in front by Seigneurs street, in rear by a common lane, on one side by lot number 253, and on the other side by lot number 256, on said official plan and book of reference—with two houses divided into four tenements, and the outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of JUNE next, at THREE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the fifteenth day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Montréal, 19th April, 1882. Sheriff, 1348
[First published, 22nd April, 1882.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE TRUST AND LOAN
No. 1932. } COMPANY OF CANADA,
a corporation legally constituted by public act of Parliament, having its principal place of business for the province of Quebec, in the city of Montreal, Plaintiffs; against the lands and tenements of ALPHONSE DE LIGOURI PARENT, of the city and district of Montreal, accountant, Defendant, now in the hands and possession of Thomas Trihey, of the same place, appraiser and inspector of land, curator duly named to the délaissement made in this cause by said defendant.

Seized in the hands and possession of the said Thomas Trihey, es-qualité, the lot of land herein-after described, as follows, to wit :

A lot of land situate in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, in the parish of Notre Dame de Montreal, being lot number two hundred and seventy three (273), of the official plan and book of reference for the said Saint Antoine ward, containing eighty seven feet in width by one hundred and twenty nine feet in depth, english measure, but more or less; bounded in front by Saint Bonaventure street, in rear by the Grand Trunk Railway Company of Canada, on the south west side by Chatham street, and on the north east side by lot number two hundred and seventy two—with a block of eight three story houses divided into shops and dwellings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of JUNE next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fifth day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Montréal, 19th April, 1882. Sheriff, 1346
[First published, 22nd April, 1882.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE HONORABLE DO-
No. 2168. } NALD A. SMITH, of the city and district of Montreal, esquire, in trust, Plaintiff; against the lands and tenements of JAMES ROSE, of the city and district of Montreal, merchant, Defendant.

1. That certain piece or parcel of land situate lying and being in the Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, being part of subdivision forty four S, of the lot known and designated on the official plan and in the book of reference of said ward, as number sixteen hundred and thirty six (1636 S. 44); bounded on the north east by an avenue forty feet wide marked on the said plan of subdivision as No. 1636 S. 42, in rear to the south west by another portion of said subdivision lot number sixteen hundred and thirty six S forty four (1636 S. 44), of ten feet in width by fifty feet

profondeur, à distraire de l'arrière du dit lot saisi pour ajouter et élargir d'autant la ruelle marquée sur le dit plan de subdivision comme No. 1636 S. 49, laquelle dite ruelle est en commun et doit servir aux propriétaires des lots situés sur le côté de la dite avenue, d'un côté au nord-ouest par le lot de subdivision 1636 S. 45, et de l'autre côté au sud-est par le lot de subdivision No. 1636 S. 43, sur le dit plan, le dit lot saisi contenant une largeur de cinquante pieds sur une profondeur de cent soixante pieds, le tout mesure anglaise plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

2. Ce morceau de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, en la dite cité de Montréal, étant la partie sud-est de la subdivision numéro quarante-cinq, du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro seize cent trente-six (1636-45), contenant vingt pieds de largeur en front, et en arrière sur cent soixante et dix pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front au nord-est par une avenue de quarante pieds de largeur, marquée numéro 1636-42, sur le dit plan de subdivision, en arrière au sud-ouest par une ruelle marquée 1636-49 sur la dite subdivision, d'un côté au sud-est par le lot numéro 1636-44, sur le dit plan de subdivision, et de l'autre côté au nord-ouest par le résidu de la dite subdivision numéro 1636-45, sur le dit plan, avec le droit d'entrée et de sortie en tout temps dans la dite avenue 1636-42 et la ruelle 1636-49—avec une étable en pierre et en briques située en arrière du dit lot, circonstances et dépendances.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif
Montréal, 19 avril 1882. 1349 3
[Première publication, 22 avril 1882.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ANDREW YOUNG, des
No. 913. } A cité et district de Montréal, commerçant, Demandeur; contre les terres et tenements de ROBERT HARRISON, de la ville de Saint-Henri, en le district de Montréal, et DAME AGNES HARRISON, de la cité de Londres, en la Province d'Ontario, épouse de William Boville, de la dite cité de Londres, et le dit WILLIAM BOVILLE, afin d'autoriser sa dite épouse, Défendeurs.

Saisi comme appartenant à Robert Harrison, l'un des dits défendeurs en cette cause.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé en la paroisse et ville de Saint-Henri, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, comté d'Hochelaga, sous le numéro mil huit cent quatre-vingt-six (1886); borné en front par la rue Saint-Ferdinand—avec une maison en bois et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif
Montréal, 19 avril 1882. 1343 3
[Première publication, 22 avril 1882.]

in length, removed from off the rear of said lot herein seized, to add to and large by so much the lane marked on the said plan of subdivision as No. 1636 S. 49, and which said lane is a common lane to be used by the proprietors of lots on that side of said avenue, on one side to the north west by subdivision lot 1636 S. 45, and on the other side to the south east by subdivision lot No. 1636 S. 43, on said plan, and containing the said lot herein seized, a width of fifty feet by a depth of one hundred and sixty feet, the whole english measure and more or less—with the buidings thereon erected.

2. That certain piece of land situate lying and being in the Saint Antoine ward, in the said city of Montreal, being the south east portion of said subdivision number forty five, of the lot known and designated on the official plan and in the book of reference of said ward, as number sixteen hundred and thirty six (1636-45), containing twenty feet in width in front, and in rear by one hundred and seventy feet in depth, english measure, and more or less; bounded in front to the north east by an avenue of forty feet in width, marked number 1636-42, on said subdivision plan, in rear to the south west by a lane marked 1636-49 on said subdivision, on one side to the south east by lot number 1636-44, on said subdivision plan, and on the other side to the north west by the remainder of said subdivision number 1636-45, on said plan, with the right of engress and egress at all times to said avenue 1636-42 and the lane 1636-49—with a stone and brick stable on the rear of said lot, with all and every the members and appertanances thereunto belonging.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable the tenth day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Shérif
Montreal, 19th April, 1882. 1350
[First published, 22nd April, 1882.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } ANDREW YOUNG, of the
No. 913. } A city and district of Montreal, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of ROBERT HARRISON, of the town of Saint Henri, in the district of Montreal, and DAME AGNES HARRISON, of the city of London, in the Province of Ontario, wife of William Boville, of said city of London, and the said WILLIAM BOVILLE, to authorize his said wife herein, Defendants.

Seized as belonging to Robert Harrison, one of the said defendants in this cause.

A lot of land situate and being in the parish and town of Saint Henri, forming heretofore part of the parish of Montreal, district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal, county of Hochelaga, as number one thousand eight hundred and eighty six (1886); bounded in front by Saint Ferdinand street—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fourth day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Shérif
Montreal, 19th April, 1882. 1344
[First published, 22nd April, 1882.]

Ventes par le Shérif—Outaouais.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—Aylmer.

Province de Québec, } **EDWARD Mc GILLI-
District d'Outaouais, } EVRAY**, de la cité
No. 573. } d'Ottawa, dans cette partie
de la Province du Canada, ci-devant appelée Haut-Canada, marchand, Demandeur; contre les terres et tenements de **MARY CULLEN**, du canton de Templeton, dans le dit district d'Outaouais, légataire seule et universelle de feu Thomas Kennedy, son mari, en son vivant, du même lieu, faiseur de bois (lumberer), décédé, Défenderesse, énumérés dans la cédule A annexée au dit bref, et **MM. Fleming, Church & Kenny**, avocats du demandeur, demandeurs sur distraction de frais, savoir:

La moitié ouest du lot numéro sept, dans le troisième rang des lots du canton de Templeton, dans le district d'Outaouais, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec une maison, des granges, étables, remises et bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue au bureau du registrateur pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le VINGT-SIXIEME jour de JUIN courant, à O'ZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt septième jour de juin 1882.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 9 juin 1882. 1877
[Première publication, 17 juin 1882.]

Ventes par le Shérif—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.—Aylmer.

Province of Québec, } **EDWARD Mc GILLI-
District of Ottawa, } EVRAY**, of the city
No. 573. } Ottawa, in that part of the
Province of Canada, heretofore called "Upper Canada," merchant, Plaintiff; against the lands and tenements of **MARY CULLEN**, of the township of Templeton, in the said district of Ottawa, sole and universal legatee of the late Thomas Kennedy, her husband, in his lifetime of the same place, lumberer, deceased, Defendant, enumerated in the schedule A. to said writ annexed, and Messrs. Fleming, Church & Kenny, plaintiff's attorneys, plaintiffs *sur distraction de frais*, viz:

The west half of lot number seven, in the third range of lots of the township of Templeton, in the district of Ottawa, containing one hundred acres of land, more or less—together with the dwelling house, barns, stables, sheds and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWENTY SIXTH day of JUNE instant, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of June, 1882.

LOUIS M. COUTLEE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 9th June, 1882. 1878
[First published, 17th June, 1882.]

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **L**A SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUÉBEC, corps politique et incorporé, ayant son bureau d'affaires en la cité de Québec ; contre OCTAVE PELLETIER, de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, commerçant, à savoir :

Le No. 2237, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, comté de Québec, étant un lot de terre du côté nord de la rue Saint-Valier, contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure anglaise ; joignant au nord-est à Joseph Beaugard, et au sud-ouest à Olivier Bélanger et M. Grenon—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. A la charge d'une rente annuelle de \$9.00, payable aux Révérendes Dames Religieuses Ursulines de Québec, le premier de mai.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-HUITIÈME jour d'AOUT prochain à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 15 juin 1882. Shérif.
[Première publication, 17 juin 1882.] 1881

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } **A**RTHUR DAVIDSON ROSS, de la paroisse de Saint-Patrice de Beauvillage, dans le district de Québec, seigneur en possession du fief et de la seigneurie de Saint-Giles de Beauvillage ; contre ANNE KININ, de la paroisse de Saint-Sylvestre, fille majeure, à savoir :

1. Le quatrième indivis du No. 426, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sylvestre, étant le numéro quarante-sept de la concession du chemin appelé Craig's Road East, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par la dite profondeur, au côté droit par le numéro quarante-six de la dite concession, et au côté gauche par le numéro quarante-huit de la dite concession, formant une superficie de quatre-vingt-dix arpents, plus ou moins—circonstances et dépendances.

2. Le quatrième indivis des Nos. 489 et 490, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sylvestre, étant les numéros quarante-six et quarante-sept, de la concession du chemin appelé Craig's Road West, de six arpents de front sur huit arpents de profondeur ; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par le canton de Leeds, au côté droit par le numéro quarante-cinq de la dite concession, et au côté gauche par le numéro quarante-huit de la dite concession, formant une superficie de quarante-six arpents, plus ou moins—circonstances et dépendances.

Le dépôt d'une somme de \$200.00 sera exigé de tout enchérisseur avant de recevoir son enchère.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Sylvestre, le DIXIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour d'août prochain.

J. B. AMYOT,

Québec, 14 juin 1882. Député Shérif.
[Première publication, 17 juin 1882.] 1879

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure de Québec.

Québec, à savoir : } **H**UBERT BOURASSA, du village Lauzon, commerçant ; contre JEAN-BAPTISTE SAMSON, du même lieu, à savoir :

Le No. 318, du cadastre officiel du village Lauzon, étant un lot de terre de figure irrégulière ; borné au nord et à l'ouest par la rue Saint-Jacques, au sud par le No. 317, et à l'est par le No. 319,

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **T**HE QUEBEC PERMANENT BUILDING SOCIETY, a body politic and corporate, having its business office in the city of Québec ; against OCTAVE PELLETIER, in the parish of Saint-Sauveur de Québec, trader, to wit :

No. 2237, of the official cadastre of the parish of Saint-Sauveur, county of Québec, being a lot of land on the north side of Saint-Valier street, containing forty feet in front by ninety feet in depth, english measure ; bounded on the north east by Joseph Beaugard, and on the south west by Olivier Pelanger and Mr. Grenon—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge of a yearly rent of nine dollars, payable to the Reverend Religious Ursuline Ladies of Québec, on the first day of May.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the EIGHTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. ALLEYN,

Québec, 15th June, 1882. Sheriff.
[First published, 17th June, 1882.] 1882

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } **A**RTHUR DAVIDSON ROSS, No. 941. of the parish of Saint-Patrice of Beauvillage, in the district of Québec, seignior in possession of the fief and seignory of Saint-Giles of Beauvillage ; against ANNE KININ, of the parish of Saint-Sylvestre, spinster, to wit :

1. The undivided fourth of No. 426, of the official cadastre of the parish of Saint-Sylvestre, being number forty seven of the concession of the road called Craig's Road East, of three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the said depth, on the right side by number forty six of the said concession, and on the left side by number forty eight of the said concession, forming a superficies of ninety arpents, more or less—circumstances and dependencies.

2. The undivided fourth of Nos. 489 and 490, of the official cadastre of the parish of Saint-Sylvestre, being numbers forty six and forty seven, of the concession of the road called Craig's Road West, of six arpents in front by eight arpents in depth ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the township of Leeds, on the right side by number forty five of the said concession, and on the left side by number forty eight of the said concession, forming a superficies of forty six arpents, more or less—circumstances and dependencies.

The deposit of a sum of \$200.00, will be required from every bidder before allowing his bid.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Sylvestre, on the TENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the eighth day of August next.

J. B. AMYOT,

Québec, 14th June, 1882. Deputy Sheriff.
[First published, 17th June, 1882.] 1880

FIERI FACIAS.

Superior Court—Québec.

Québec, to wit : } **H**UBERT BOURASSA, of No. 625. the village of Lauzon, trader ; against JEAN-BAPTISTE SAMSON, of the same place, to wit :

Lot No. 318, of the official cadastre of the village of Lauzon, being a lot of land of irregular outline ; bounded on the north and west by Saint-Jacques street, on the south by No. 317, and on the east by

mesurant cinquante pieds de front sur la rue Saint-Narcisse, côté nord, cinquante pieds sur la rue Saint Narcisse, côté ouest contenant en superficie 2498 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

A la charge d'une rente annuelle, foncière et constituée de \$12.00, payable le 1er mai à Hubert Bourassa, du village de Lauzon.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Joseph de Lévis, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 19 avril, 1882. Shérif.
[Première publication, 22 avril 1882.] 1331 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } HUBERT BOURASSA, du
No. 617. } village de Lauzon, com-
merçant ; contre THEOPHILE BRULOTTE, du
même lieu, à savoir :

Le No. 68, du cadastre officiel du village de Lauzon, étant un terrain de la contenance de cinquante pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; borné par devant vers le sud à Hubert Guay, par derrière vers le nord à Dame I. N. Belleau, d'un côté au nord-est à une rue, de l'autre côté au sud-ouest à Dame I. N. Belleau—avec une maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

A la charge d'une rente foncière et constituée annuelle de \$12.00, payable à Hubert Bourassa, du village de Lauzon, le 1er mai.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Joseph de Lévis, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 20 avril 1882. Shérif.
[Première publication, 22 avril 1882.] 1367 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } HUBERT BOURASSA, du
No. 623. } village de Lauzon, com-
merçant ; contre THEOPHILE BRULOTTE, du
même lieu, à savoir :

Le No. 91, du cadastre officiel du village de Lauzon, étant un terrain de cinquante pieds de front du côté nord-est sur la rue et allant en élargissant du côté du nord jusqu'à la profondeur de cinquante pieds, ayant alors cinquante-six pieds de largeur du nord au sud ; borné par devant vers le nord-est à une rue commune ou emplacement, et par derrière vers le nord à Dame I. N. Belleau, d'un côté au sud à Michel Dorval, et de l'autre côté au sud-ouest à Dame I. N. Belleau—avec une maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

A la charge d'une rente foncière et constituée annuelle de \$12.75, payable à Hubert Bourassa, du village de Lauzon, le 1er octobre.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Joseph de Lévis, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 20 avril 1882. Shérif.
[Première publication, 22 avril 1882.] 1369 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LAZARE MARTINEAU, de
No. 815. } la paroisse de Saint-An-
toine de Tilly, cultivateur ; contre REMI BIRON,
du lieu appelé Coaticook, à savoir :

Les numéros 183 et 184, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Apollinaire, étant une terre d'un arpent de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, située au premier rang de la seigneurie de Gaspé ; bornée par devant au

No. 64, measuring fifty feet in front on Saint Narcisse street, north side, fifty feet on Saint Narcisse street, west side, containing in superficies 2498 feet, english measure, more or less—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to the charge of a constituted annual ground rent of \$12.00, payable on the 1st of May, to Hubert Bourassa, of the village of Lauzon.

To be sold at the church door of the parish of Saint Joseph de Lévis, on the TWENTY THIRD day of JUNE next, at THREE o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 19th April, 1882. Sheriff.
[First published, 22nd April, 1882.] 1332

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } HUBERT BOURASSA, of the
No. 617. } village of Lauzon, trader ;
against THEOPHILE BRULOTTE, of the same
place, to wit :

Lot No. 68, of the official cadastre of the village of Lauzon, being a land containing fifty feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front to the south by Hubert Guay, in rear to the north by Mrs. I. N. Belleau, on one side to the north east by a street, on the other side to the south west by Mrs. I. N. Belleau—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to the charge of a constituted annual ground rent of \$12.00, payable to Hubert Bourassa, of the village of Lauzon, on the 1st of May.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joseph de Lévis, on the TWENTY THIRD day of JUNE next, at THREE o'clock in the afternoon. The said writ returnable the twenty sixth day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 20th April, 1882. Sheriff.
[First published, 22nd April, 1882.] 1368

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } HUBERT BOURASSA, of the
No. 623. } village of Lauzon, trader ;
against THEOPHILE BRULOTTE, of the same
place, to wit :

Lot No. 91, of the official cadastre of the village of Lauzon, being a land of fifty feet in front to the north east side on the street, and increasing in width on the north side to the depth of fifty feet, from thence measuring fifty six feet in width from north to south ; bounded in front to the north east by a common lane or lot, and in rear to the north by Mrs. I. N. Belleau, on one side to the south by Michel Dorval, and on the other side to the south west by Mrs. I. N. Belleau—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to a constituted annual ground rent of \$12.75, payable to Hubert Bourassa, of the village of Lauzon, on the 1st of October.

To be sold at the church door of the parish of Saint Joseph de Lévis, the TWENTY THIRD day of JUNE next, at THREE o'clock in the afternoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 20th April, 1882. Sheriff.
[First published, 22nd April, 1882.] 1370

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } LAZARE MARTINEAU, of
No. 815. } the parish of Saint Antoine
de Tilly, farmer ; against REMI BIRON, of the
place called Coaticook, to wit :

Lots numbers 183 and 184, of the official cadastre of the parish of Saint Apollinaire, being a land of one arpent in front by thirty arpents in depth, more or less, situate in the first range of the seigniorie of Gaspé ; bounded in front by the divi-

cordon qui divise la seigneurie de Gaspé de celle de Tilly, et par derrière au bout de la dite profondeur, au nord-est à Praxède Masse, et au sud-ouest à Rémi Masse — circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Apollinaire, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzisième jour de juillet prochain.

Qu'bec, 19 avril 1882. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 22 avril 1882.] 1335 3

Ventes par le Shérif.—Saguenay.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Malbaie, à savoir : { JEAN-BAPTISTE ZEPHIRIN DUBEAU, de la cité de Québec, marchand, Demandeur; contre BARTHELEMY BOUCHARD, de la paroisse Sainte-Etienne de la Malbaie, district de Saguenay, commis, Défendeur, à savoir :

1. Deux arpents et demi de terre de front sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, situés en la paroisse des Eboulements, concession Saint-Thomas, sur la seigneurie de Murray Bay; bornés par devant par le ruisseau des Salomons, par derrière au bout de la dite profondeur, au nord-est à Malachie Perron, et au sud-ouest à Jean Pilote—avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Trois arpents et demi de terre de front sur douze arpents de profondeur, situés en les paroisses et seigneurie susdites, concession dite Des Douze Arpents; bornés par devant à la concession Saint-Thomas, par derrière au bout de la dite profondeur, au nord-est à Malachie Perron, et au sud-ouest à Ferdinand Perron—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse des Eboulements, le VINGT-TROISIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Malbaie, 9 juin 1882. 1845
[Première publication, 17 juin 1882.]

Ventes par le Shérif.—St-François

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des

sion line which separates the seigniorie of Gaspé from that of Tilly, and in rear by the end of the said depth, on the north east by Praxède Masse, and on the south west by Rémi Masse—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Apollinaire, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of July next.

Quebec, 19th April, 1882. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 22nd April, 1882.] 1336

Sheriff's Sales.—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Québec.

Malbaie, to wit : { JEAN-BAPTISTE ZEPHIRIN DUBEAU, of the city of Québec, merchant, Plaintiff; against BARTHELEMY BOUCHARD, of the parish of Saint Etienne de la Malbaie, district of Saguenay, clerk, Defendant, to wit :

1. Two arpents and a half of land in front by forty arpents in depth, more or less, situate in the parish of Les Eboulements, Saint Thomas concession, on the seigniorie of Murray Bay; bounded in front by le ruisseau des Salomons, in rear by the end of the said depth, on the north east by Malachie Perron, and on the south west by Jean Pilote—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Three arpents and a half of land in front by twelve arpents in depth, situate in the parish and seigniorie aforesaid, in the concession called *Des Douze Arpents*; bounded in front by the concession Saint Thomas, in rear by the end of the said depth, on the north east by Malachie Perron, and on the south west by Ferdinand Perron—without buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Les Eboulements, on the TWENTY THIRD day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

Sheriff's Office, Sheriff.
Malbaie, 9th June, 1882. 1845
[First published, 17th June, 1882.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Regis-

réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le comté de Stanstead, en le village de Stanstead Plain.

Saint-François, à savoir : } HAMILTON MIL-FORD RIDER, No. 684.

du canton de Stanstead, dans le Circuit de Stanstead, commerçant, Demandeur; contre les terres et tenements de STEPHEN G. ALGER, du canton de Hatley, dans le dit Circuit, Défendeur, à savoir :

Le quart nord-est du lot numéro vingt-trois, dans le sixième rang des lots du dit canton de Stanstead, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registrateur pour la division d'enregistrement de Stanstead, en le village de Stanstead Plain, en le dit district de Saint-François, le DIX-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 9 juin 1882. 1853
[Première publication, 17 juin 1882.]

Avis Divers.

LISTE DES CANDIDATS pour l'admission à la pratique de la profession d'avocat, en la Province de Québec, compilée en vertu de la 44-45 Vict., Ch. 27, Section 39.

NOM ET SURNOM.	RÉSIDENCE.	AGE.
Maurice Baillargé.....	Montréal	Au dessus de 21
Achille Ferdinand Carrier	Québec	"
Elzébert F. E. Roy	Québec	"
Edmond Lortie	Québec	"
Louis Elie D'Anjou.....	Québec	"
Henry Aylen	Aylmer, P. Q.....	"
Serguis Dufault	Sorel, P. Q.....	"
François Siméon Tourigny.....	Bécancourt	"
Alphée Théodore Alphonse Marquis.....	Québec	"
Jean Georges LeBoutiller	Percé	"
Charles Albert LeMay.	Québec	"
Hercule Dorion	Ste-Anne d'Yamachiche....	"
Eugène Belleau.....	Québec	"

Certifié,

R. J. BRADLEY,
Secrétaire.
1885

[L. L.]

trar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the county of Stanstead at the village of Stanstead Plain.

Saint Francis, to wit : } HAMILTON MIL-FORD RIDER, No. 684.

the township of Stanstead, in the Stanstead Circuit, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of STEPHEN G. ALGER, of the township of Hatley, in said Circuit, Defendant, to wit :

The north east quarter of the lot number twenty three, in the sixth range of lots in the said township of Stanstead, containing fifty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at the village of Stanstead Plain, in said district of Saint Francis, on the EIGHTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 9th June. 1882. 1854
[First published, 17th June, 1882]

Miscellaneous Notices.

LIST OF CANDIDATES for admission to practice the profession of advocate in the Province of Quebec, compiled in virtue of 44-45 Vict., Ch. 27, Section 39.

NAME AND SURNAME.	RESIDENCE.	AGE.
Maurice Baillargé.....	Montreal	Over 21
Achille Ferdinand Carrier	Quebec	"
Elzébert F. E. Roy	Quebec	"
Edmond Lortie	Quebec	"
Louis Elie D'Anjou.....	Quebec	"
Henry Aylen	Aylmer, P. Q.....	"
Serguis Dufault	Sorel, P. Q.....	"
François Siméon Tourigny.....	Bécancourt	"
Alphée Théodore Alphonse Marquis.....	Quebec	"
Jean Georges LeBoutiller	Percé	"
Charles Albert LeMay.	Quebec	"
Hercule Dorion	Ste Anne d'Yamachiche....	"
Eugène Belleau.....	Quebec	"

Certified,

R. J. BRADLEY,
Secretary.
1885

[L. L.]

LISTE DES CANDIDATS
pour l'admission à l'étude de la profession d'avocat, en la province de Québec, compilée
en vertu de la 44-45 Vict., ch. 27, section 39.

LIST OF CANDIDATES
for admission to study the profession of advocate in the province of Quebec, compiled
in virtue of 44-45 Vict., ch. 27, section 39.

Noms et surnoms. — Name and surname.	Résidences. — Residence.	Age.	Ecoles ou Collèges. — Schools and Colleges.	Emploi antérieur. — Previous employment.
Théophile Apollinaire Corriveau.....	Quebec.....	21	Au Séminaire de Québec.....	Sans emploi—None.
George Edwin Allen Jones.....	do	21	Bishops College School, Lennoxville, et Université Laval—and Laval University.....	Sans emploi—None.
James Secretan Dunbar.....	do	18	Quebec High School et Université Laval—and Laval University.....	Sans emploi—None.
Achille Auguste Rhéaume	do	19	Séminaire de Québec	Sans emploi—None.
Théodore Thérault.....	Arthabaskaville	19	Collège de Nicolet et Université Laval—and Laval University.....	Sans emploi—None.
Auguste Germain Paradis.....	L'Ancienne Lorette.....	21	Séminaire de Québec	Sans emploi—None.
John F. Mackie	Danville, Que.....	19	Académie de Danville—Danville Academy, Collège St. François, Richmond & Morrin College	{ Copiste dans un bureau d'avocat—Copyist in Barrister's office.
Edmond Joncas.....	St. Thomas, My.....	21	Séminaire de Québec	Sans emploi—None.
Jude Alfred Chassé.....	Ste. Marie, Beauce	22	Séminaire de Québec & Collège Ste. Anne.....	{ Copiste dans un bureau d'avocat—Copyist in Barrister's office.
Henry James Duffet.....	Leeds, Meg.....	24	Kinnear's Mill School, Collège St. François, McGill College, &c	

Certifié—Certified.

1883-84 [L. L.]

R. J. BRADLEY,
Secrétaire—Secretary.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
Distr. et d'Ottawa. }

Dans l'affaire de Benjamin Batson, propriétaire, demeurant en la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, dans la Province d'Ontario, et Joseph Merrill Currier, aussi propriétaire, de New-Edimburgh, dans le comté de Russell, dans la Province d'Ontario, et ayant fait affaires ensemble en société, en la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, sous les noms et raison de "Batson & Currier," faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité d'Ottawa, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir:

Premièrement.—Tout ce certain morceau de terrain, de forme irrégulière, situé dans la cité de Hull, district d'Ottawa, et étant connu sous le nom de terrain de "Batson & Currier," et pouvant être désigné comme suit:

"Un terrain de forme irrégulière, situé dans la dite cité de Hull, district d'Ottawa, contenant environ neuf cent pieds de front sur environ deux cent cinquante pieds de profondeur, et ayant ensuite le dit terrain, du côté nord environ quatre cent cinquante pieds de front sur environ trois cent quatre vingt seize pieds de profondeur, c'est-à-dire allant jusqu'à la Rivière Ottawa, et du côté sud, ayant alors le dit terrain environ quatre cent cinquante pieds de la largeur sur environ deux cent cinquante pieds de profondeur; et prenant ensuite du même côté sud environ quatre-vingt dix-huit pieds de largeur et se continuant jusqu'à la Rivière Ottawa; le milieu du dit terrain entre le nord et le sud étant séparé par un morceau de terrain appartenant à Madame J. M. Currier, et le dit terrain tenant à l'ouest à la rue Wright, d'un côté au sud pour cent quatre-vingt dix-huit pieds, tenant à un terrain appartenant à Madame J. M. Currier, et ensuite tenant à la rue Albert qui conduit à la rivière Ottawa, de l'autre côté au nord à la rue division; et tenant à l'est à la rivière Ottawa. Le dit terrain plus particulièrement décrit et designé, au plan fait et préparé par W. A. Austin, arpenteur provincial, lequel plan est actuellement déposé pour les fins des présentes, au bureau de A. Rochon, avocat, No. 246, rue Principale, cité de Hull pour être communiqué à toute personne qui voudra en prendre communication. Le dit acquéreur devant se conformer au dit plan—avec en outre une remise à bois, une glassière et les sècheres (*Dry Houses*) construites sur le dit terrain, et de plus avec le quai ou les quais appartenant au dit terrain et qui sont construits sur la Rivière Ottawa."

Deuxièmement.—Un lot de terre situé aux coins des rues Wright et Victoria, contenant soixante et six pieds de front sur quatre-vingt-dix-neuf pieds de profondeur, tenant devant à la rue Wright, derrière au morceau de terre ci-après en troisième lieu décrit, d'un côté au nord à la rue Victoria, et de l'autre côté au sud à une propriété appartenant à Madame Francis Mary Russell,

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Ottawa. }

In the matter of Benjamin Batson, proprietor, residing in the city of Ottawa, in the county of Carleton, in the Province of Ontario, and Joseph Merrill Currier, also proprietor, of New Edimburgh, in the county of Russell, in the Province of Ontario, and having carried on business together in partnership, at the city of Hull, in the district of Ottawa, under the style and firm of Batson & Currier, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Ottawa, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Firstly.—All that certain piece of land, of irregular outline, situate in the city of Hull, district of Ottawa, and being known by the name of Batson & Currier's land, and which may be described as follows:

"A lot of land of irregular outline, situate in the said city of Hull, district of Ottawa, containing about nine hundred feet in front by about two hundred and fifty feet in depth; said lot measuring from thence on the north side about four hundred and fifty feet in front by about three hundred and ninety six feet in depth, namely going to the Ottawa river, and on the south side, said lot measuring then about four hundred and fifty feet in width by about two hundred and fifty feet in depth and thence measuring on the same side about one hundred and ninety eight feet in width and continuing to the Ottawa river; the middle of the said land between the north and south being separated by a piece of land belonging to Mrs. J. M. Currier; and the said land being bounded on the west by Wright street, on one side to the south for one hundred and ninety eight feet; bounded by Mrs. J. M. Currier, and thence bounded by Albert street which leads to the Ottawa river, on the other side to the north by division street; and bounded on the east by the Ottawa river. Said land being more particularly described and designated on the plan made and prepared by W. A. Austin, provincial surveyor, which plan is now filed for the purposes hereof, at the office of A. Rochon, advocate, No. 246, Principal street, city of Hull, to be shown to any person wishing to take communication of it. Said purchaser must comply with the said plan—with, moreover, a wood shed, an ice house and dry-houses, built on the said land, and also with the wharf or wharves belonging to the said land and which are built on the Ottawa river."

Secondly.—A lot of land situate on the corner of Wright and Victoria streets, measuring sixty six feet in front by ninety nine feet in depth; bounded in front by Wright street, in rear by the piece of land thirdly hereinafter described, on one side to the north by Victoria street, and on the other side to the south by a property belonging to Francis Mary Russell, widow of the late

veuve de feu Ruggles Wright—avec une maison en pierre, une écurie et remises en bois et autres dépendances dessus construites.

Troisièmement.—Un autre morceau de terre contenant soixante-et-six pieds de front sur trente-trois pieds de profondeur; borné comme suit: d'un côté au nord par la rue Victoria, au sud par une propriété appartenant à Madame Francis Mary Russell, veuve de feu Ruggles Wright, à l'est par la propriété ci-dessus en deuxième lieu décrite, et à l'ouest partie par une propriété appartenant à Joseph Marion, et partie par une propriété appartenant à William Fréchette—sans bâtisses.

Les dites propriétés seront vendues séparément, à l'Hôtel de Ville de la cité de Hull, dans la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, LUNDI, le QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

DANIEL SUTCLIFFE EASTWOOD,

Syndic à la dite faillite

Patson & Currier.

Daté, à Hull, district d'Ottawa, }
ce 14 juin 1882. }

[Première publication, 17 juin 1882.] 1887

Ruggles Wright—with a stone house, a shed and stable built of wood, and other dependencies thereon erected.

Thirdly.—Another piece of land measuring sixty six feet in front by thirty three feet in depth; bounded as follows: on one side to the north by Victoria street, on the south by a property belonging to Francis Mary Russell, widow of the late Ruggles Wright, on the east by the property hereinabove described, and on the west partly by a property belonging to Joseph Marion, and partly by a property belonging to William Fréchette—without buildings.

The said properties will be sold separately, at the city hall of the city of Hull, in the district of Ottawa, on MONDAY, the FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

DANIEL SUTCLIFFE EASTWOOD,

Assignee to the said estate of

Patson & Currier.

Dated at Hull, district of Ottawa, }
this 14th of June, 1882. }

[First published, 17th June, 1882.] 1888